

Communiqué de presse

Lundi 19 juin 2023

La FCPTS s'inquiète de l'adoption de l'article 3 de la proposition de loi Valletoux.

La santé est devenue l'une des préoccupations majeures des Français, ce qui explique que ces derniers mois, de nombreux sujets de santé soient débattus en commission, à l'Assemblée Nationale et au Sénat.

La proposition de loi Valletoux qui fait actuellement débat a été validée ce vendredi 16 juin. L'article 3 « *propose le rattachement de tous les professionnels de santé aux Communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS)* ».

La FCPTS s'interroge sur l'intérêt d'une telle coercition alors que les CPTS ne cessent de se développer en France. Ce sont effectivement près de 800 CPTS qui se sont développées sur l'ensemble du territoire, avec certaines régions atteignant même 100% de couverture. La couverture populationnelle des CPTS en France est de 40 millions d'habitants !

Cette dynamique exceptionnelle, nous la devons à l'engagement des professionnels de santé et à leur volonté de se coordonner avec l'ensemble des acteurs du sanitaire, du social et du médico-social.

Quel est dans ce cadre, le message envoyé avec l'adoption de cet article, hormis le risque de politiser les CPTS ?

Les CPTS sont de merveilleux outils au service de la population et des acteurs qui la composent. La FCPTS entend et constate l'inquiétude voire la levée de bouclier des CPTS sur l'ensemble du territoire face à cette proposition de loi.

Nous réaffirmons ce que nous avons déjà pu exprimer auprès de Madame la Ministre Agnès Firmin-Le Bodo ainsi que du rapporteur :

- Laissez aux CPTS, le temps d'appropriation nécessaire, vital pour leur développement et la mise en place de leurs actions ;
- Toute injonction intercurrente n'est que délétère sur cet élan d'organisation territoriale en santé et agite des postures qui sclérosent l'adhésion de nouveaux professionnels.

La FCPTS estime que le message envoyé avec l'adoption de cette proposition de loi va à l'encontre des propos de Monsieur le Ministre François Braun qui désire faire confiance aux professionnels et à l'intelligence collective. Cet article 3 est en totale opposition avec les attentes du terrain.

La FCPTS attend avec impatience le rapport qui sera remis dans les prochains jours sur la mission « Tour de France des CPTS » qui a permis d'auditionner 20 CPTS. La FCPTS apportera également une contribution pour faire entendre les besoins des CPTS et les leviers nécessaires à leur pérennité.

La FCPTS se tient à disposition des institutions pour contribuer activement à faire évoluer et soutenir les CPTS.

Soyons collectivement conscients, responsables pour ne pas agiter les peurs afin de proposer une offre en santé territoriale de qualité et construite avec l'ensemble des acteurs.

Contacts FCPTS

David GUILLET - Président

06 80 30 51 75 / davidguillet76@gmail.com

Jean François MOREUL - Vice-président

06 19 87 56 49 / jf.moreul@gmail.com

Nicolas HOMEHR - Vice-président

06 03 74 00 30 / docteur@home-hr.com

Jean-Philippe BREGERE - Trésorier

06 27 30 24 16 / jphibregere@orange.fr

Rebeca MARTIN OSUNA - Secrétaire

06 23 08 84 71 / r.martinosuna@orange.fr